



## FICHE DE PRESENTATION PERSONNELLE

---

2025

Forum : Forum sur la migration

Thématique : Existe-t-il des limites à la liberté de circulation ?

Nom du/de la Citoyen.ne : Inès Karınsız

Âge : 28 ans

Pays : Mexique

Situation familiale <ul style="list-style-type: none"><li><input type="radio"/> Marié</li><li><input type="radio"/> Avec 2 enfants (filles de 8 et 5 ans)</li></ul>	Niveau d'étude <ul style="list-style-type: none"><li><input type="radio"/> Primaire</li></ul>
---	---

1. De quelle manière êtes-vous concernée par le sujet ?

Je m'appelle Miguel Gonzáles. Je suis un ouvrier agricole de 28 ans, marié à Carmen Gonzáles et suis le père de deux adorables filles, Soledad, 8 ans et Teresa, 5 ans. Notre famille vit dans ma maison d'enfance à Santos Reyes Yucuná, dans l'état d'Oaxaca. L'environnement géographique y est très aride, rendant l'agriculture de subsistance difficile. Mon éducation se limite à l'école primaire, ayant été dans l'obligation de rejoindre mon père et mes frères dans les champs dès l'âge de 10 ans. Pour subvenir aux besoins de ma famille, j'ai pris la grave décision de rejoindre un cartel, Cártel Jalisco Nueva Generación (CJNG), qui me permettrait d'offrir un avenir financièrement stable à ma femme et mes filles.

CJNG, fondé vers 2010, est issu de l'effondrement du Cártel del Milenio. Ce cartel a hâtivement étendu son emprise dans 21 à 25 États mexicains, surpassant le Cártel de Sinaloa. Il exerce également une influence dans environ 100 pays via des réseaux de distribution. Ses activités illicites ne se limitent plus à la drogue. Le cartel engrange des profits grâce à l'extorsion, le trafic de migrants, le vol de carburant, l'enlèvement, le blanchiment d'argent, et la traite des êtres humains.

Cela fait plus de 3 ans que j'essaie de me détacher de leur clan, pour échapper à toute cette barbarie. Rentrer dans ce type d'organisation était une erreur monumentale de ma part. Leurs menaces à l'égard de ma famille m'empêchent d'en sortir. Je suis devenu l'un de leur otage et ne peux demander d'aide à la police mexicaine sachant qu'elle est corrompue. Ma famille et moi devons absolument fuir mais en sommes incapables en raison de l'article 11 de la Constitution mexicaine. Il est garanti que « toute personne a le droit d'entrer dans la République, d'en sortir, de voyager sur son territoire et de changer de résidence, sans nécessité de carte de sécurité, de passeport, de sauf-conduit ou autre document similaire. Toutefois, ce droit peut être restreint par les autorités judiciaires ou les autorités administratives, notamment pour des raisons d'émigration, d'immigration, de salubrité ou de sécurité nationale, ou concernant des personnes jugées « étrangers nuisibles ». Cet article

n'étant pas respecté par les forces de l'ordre locales et étant perçus comme « étrangers nuisibles », il nous est impossible de sortir du Mexique. Aujourd'hui, ma liberté se résume à rester sous l'emprise d'une organisation criminelle mexicaine pour protéger les êtres qui me sont chers.

## 2. Que proposez-vous à votre échelle ?

À mon échelle, les solutions pour permettre à ma famille et moi de quitter le Mexique en toute sécurité sont minimales. Se renseigner sur les documents nécessaires et leur procuration est essentiel. Malheureusement, ma situation m'empêche de passer à l'action.

En revanche, à l'échelle nationale, il est grand temps d'agir pour assurer à tous citoyens la possibilité de migrer en toute sécurité. La liberté de circulation au Mexique a ses limites. Selon l'article 11 : « Toute personne a le droit d'entrer dans la République, d'en sortir, de voyager sur son territoire et de changer de résidence sans avoir besoin d'un passeport, sauf dans les cas prévus par la loi. ». Un droit fondamental pour les citoyens mexicains. Cependant, la Première Salle de la Cour suprême de justice de la nation a précisé que la liberté de sortir du pays fait partie intégrante de ces droits, mais que des restrictions peuvent être appliquées, à condition qu'elles soient légales, nécessaires et proportionnelles. Le Mexique étant un pays pauvre où la violence règne, un grand nombre de citoyens cherchent à fuir et migrent vers les États-Unis. Pour les États-Unis, cette vague d'immigration illégale est problématique. Leurs frustrations se transforment en arrestations sans procédures équitables, des conditions inhumaines et des détentions prolongées, un droit à la protection et à la circulation violée, le blocage des routes migratoires légales ou encore des immigrants coincés dans une « zone grise » administrative. Réformer l'Institut National de Migration (INM) pour améliorer la transparence et la formation des agents. INM est une institution gouvernementale mexicaine placée sous la tutelle du ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST). Sa mission principale est de gérer les questions migratoires, en particulier celles liées aux migrants haïtiens de retour, aux réfugiés, aux déplacés internes et aux migrants en transit. Je propose que cette institution soit accessible à tous et protège tout citoyen cherchant à migrer en sécurité. Renforcer les centres d'accueil humanitaires avec le soutien d'ONG éviterait aux pays la surpopulation carcérale. Créer un registre national des personnes déplacées par la violence permettrait de leur garantir le droit à circuler librement dans le pays, de protéger les migrants contre les expulsions arbitraires, conformément à la Constitution et aux traités internationaux. De plus, surveiller le respect de l'article 11 de la Constitution par les autorités locales et fédérales. Créer des visas humanitaires temporaires pour les migrants en transit, pour qu'ils ne soient pas criminalisés. Élargir les programmes de réinstallation dans des États sûrs au Mexique, pour donner aux citoyens mexicains la chance de recommencer une vie saine. Il serait également primordial de créer des opportunités économiques pour les migrants, leur permettant de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

Une multitude de décisions doivent être prises à l'échelle nationale pour que la liberté de circulation soit régulée correctement et soit un droit pour tous.